

1^{ère} Demande de Logement Renouvellement du dossier



☎ : 01 64 13 55 52 ou 01 64 13 55 92

🕒 : Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et 14h à 18h
Mardi de 14h à 18h

Pour enregistrer votre demande

- Carte d'identité ou titre de séjour en cours de validité

Pour permettre l'instruction de votre demande

- Justificatif de ressource du **dernier mois** pour toutes les personnes qui vivront dans le logement (fiche de paye, attestation d'allocation, CAF, retraites, pensions...)
- Justificatif du domicile actuel (**dernière** quittance de loyer, reçus d'hôtel ou attestation d'hébergement...)
- Avis d'imposition ou de non-imposition **2018 pour les ressources de 2017** pour le demandeur et le futur co-titulaire du bail.

Si vous souhaitez préciser une situation particulière :

- Jugement d'expulsion, lettre de congé du propriétaire, arrêté préfectoral d'interdiction d'habiter ou promesse de vente pour les accédants etc.....
- Divorcé(e) ou séparé(e) : extrait du jugement, ordonnance de non-conciliation, convention homologuée en cas de divorce par consentement mutuel, autorisation de résidence séparée ou déclaration judiciaire de rupture de PACS.

La demande sera visible et consultable par :

- Toutes les communes inscrites dans le formulaire de demande
- Tous les bailleurs sociaux d'Ile de France et les services de l'Etat

Vous pourriez donc recevoir une proposition de logement de tous ces organismes et d'Action logement (ancien 1% patronal) si vous pouvez y prétendre.

Vous devrez motiver votre demande soit :

- **Auprès des communes souhaitées** : Pour vous faire connaître et expliquer vos motivations à vouloir y habiter.
- **Auprès de votre bailleur actuel** : Pour faire une demande d'échange de logement.
- **Auprès de votre employeur** : Si vous travaillez dans une entreprise privée de plus de 20 salariés, pour déposer une demande auprès d'Action Logement.